



Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	38
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	2
Nombre de votants	34
Date de la convocation	24/08/2026
Certifié exécutoire le	01/09/2026
Date d'affichage	04/09/2026
Envoyé en préfecture le	04/09/2026

Le trente-et-un août deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BEZEAU

Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUVAL Patrick, GIOUX Sylvain, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : SIRIEX Jean-Louis, DUPUY Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine, MASSOUBRE Patrick.

EXCUSES : VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane (représentée), GARAIS Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), ENSERGUEIX Jean-François, GUSTIN Fabienne (représentée).

INVITE : GOUCHER Christian (délégation spéciale - commune de Tarnac).

Secrétaire : PETIT Christophe.

86-2026 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association AVEHC.

CONSIDÉRANT l'action sociale et médico-sociale menée par l'AVEHC en faveur des usagers et de leurs familles sur le territoire ;

CONSIDÉRANT le projet de création d'un accueil de jour itinérant déployé sur les communes de Chamberet et Treignac, destiné à rompre l'isolement des personnes souffrant notamment de troubles cognitifs ;

CONSIDÉRANT l'enjeu majeur de cette structure pour offrir des solutions de répit indispensables aux aidants familiaux ;

CONSIDÉRANT que la mise en place de ce service engendre des frais de transport importants pour assurer la mobilité et l'accès des usagers au dispositif ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 29 voix pour, 0 contre, 5 abstentions,

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association AVEHC à compter du début de l'activité pour une période de 12 mois.

Fait à Treignac le 04/09/2026
Le Président Philippe JENTY

